

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet déchèterie de Brantôme sur la commune principale de l'AIOT 97 Rue des Entrepreneurs 24310 Brantôme en Périgord.

La référence de votre dossier est A-3-8J620ABTA et concerne une demande de type "une déclaration de cessation d'activité"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 25/08/2023 à 11h47 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de cessation d'activité**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

## 2 - Déclarant

---

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

## Personne morale

N° SIRET **25240246600012**

Raison sociale **Syndicat Mixte de Collete et de Traitement d'Ordures Ménagères de Nontron**

Forme juridique **Etablissement Public syndicat mixte communal**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**247 Impasse du Bois des Charrets**

**24300 ST FRONT SUR NIZONNE**

## Signataire

Qualité : **Président**

## Référent

Fonction : **Coordinatrice déchèteries**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **déchèterie de Brantôme**

### 4 - Localisation

#### Localisation de l'installation

X : 515687

Y : 6478151

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

## 6 - Cessation d'activité

### Information concernant la cessation d'activité

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite (ou a exploité par la passé) déjà au moins :

- Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **Non**
- Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **Non**

Date de mise à l'arrêt de l'installation : **29/09/2023**

Il s'agit d'une : **Cessation totale de l'activité**

Parcelles concernées par la cessation d'activité :

- Parcelle 1 : **Brantôme en Périgord 24310 ( 000 , 0A , 1461 )**
- Parcelle 2 : **Brantôme en Périgord 24310 ( 000 , 0A , 1672 )**

Rubriques des installations classées concernées par la cessation :

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Régime
2710	2710-2-b	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	DC

### Mesures prises ou prévues pour assurer la sécurité du site

Evacuation des produits dangereux et gestion des déchets présents sur le site, en précisant le calendrier prévisionnel :

**La fermeture au public de la déchèterie aura lieu le 14 septembre 2023 à 14 heures. Les différents déchets seront tous évacués par les différents repreneurs ou par nous-même à partir du 14 après-midi et la semaine suivante. La fin de l'évacuation est prévue le 22 septembre 2023.**

Interdictions ou limitations d'accès au site, en précisant le calendrier prévisionnel :

**Les usagers de la déchèterie sont informés en amont de la fermeture définitive au 15 septembre, par affichage et par distribution de flyers dès le 28 août 2023. Le site restera clôturé, une affiche indiquant la fermeture définitive sera apposée sur le portail.**

Suppression des risques d'incendie et d'explosion, en précisant le calendrier prévisionnel :

**Il n'y aura plus de risque d'incendie et d'explosion puisqu'il n'y aura plus de déchets.**

Surveillance des effets de l'installation sur son environnement, tenant compte d'un diagnostic proportionné aux enjeux, en précisant le calendrier :

**Une surveillance du site aura lieu tant que le terrain ne sera pas vendu.**

Mesures destinées à placer les terrains de l'installation dans un état permettant un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation :

**Les bâtiments métalliques permettant de mettre les différents déchets à l'abri seront démontés afin d'être réutilisés sur le nouveau site de la déchetterie. Le démontage est prévu semaine 38.**

### Engagement du déclarant

**Je confirme avoir informé par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme.**